

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

COMMUNE DE NGONG

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHÉS

106/03/23

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

BÉNOUÉ DIVISION

NGONG COUNCIL

INTERNAL COMMITTEE
OF TENDERS BOARD



**DÉCISION N° 23/D/C-NG/CIPM/2023 PORTANT PUBLICATION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE
COMMANDÉE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°0003/DC/C-NG/CIPM/2023DU
DU 23 MAI 2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE RELATIVE A L'AQUISITION DES BACS A
ORDURE, DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;

Vu La loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

Vu La loi N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts

Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°373/CAB /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord;

Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Commune ;

Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoire consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et autres Entités publiques pour l'Exercice 2023

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse relative à la Demande de Cotation ouvert N°0003/DC/C-NG/CIPM/2023 du 23 Mai 2023 lancé en procédure d'urgence pour l'acquisition des bacs à ordure, dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu la lettre N° 20/L/C-NG/CIPM/2023 du 20/06/2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngong ;

DÉCIDE :

Article 1 : La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
01	L'AQUISITION DES BACS A ORDURE, DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD	I'ETS MIYETTI, BP. :215 TEL : 699 72 62 20	NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF (9 975 859) FRANCS CFA	DEUX (02) MOIS

Articles 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la Lettre Commande y afférente et notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

27 JUIN 2023



AMPLIATIONS

- MINMAP/YAOUNDÉ
- ARMP/NO
- PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
- ATTRIBUTAIRES
- CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

COMMUNE DE NGONG

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

BÉNOUÉ DIVISION

NGONG COUNCIL

INTERNAL COMMITTEE
OF TENDERS BOARD

COMMUNIQUÉ N°23/C/C-NG/CIPM/2023 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION
D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
OUVERT N°003/DC/C-NG/CIPM/2023 DU 23 MAI 2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE
RELATIVE A L'AQUISITION DES BACS A ORDURE, DANS LA COMMUNE DE NGONG,
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG COMMUNIQUE :

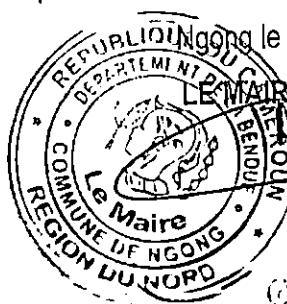
Par décision N°23/D/C-NG/CIPM/2023 du 27 JUIN 2023, l'Entreprises ci-après
désignée a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offre suscité :

N°	OBJET DE LA LETTRE COMMANDÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI DE LIVRAISON
01	L'AQUISITION DES BACS A ORDURE, DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD	I'ETS MIYETTI BP. : 215 TEL : 699 72 62 20	NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF (9 975 859) FRANCS CFA	DEUX (02) MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong pour l'établissement du projet de la Lettre Commande y afférente. Passé ce délai, l'Autorité contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

27 JUIN 2023



Emmanuel Ahienor
Officier de Police Judiciaire

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YAOUNDÉ
- ARMP/NO
- PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
- ATTRIBUTAIRES
- CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

COMMUNE DE NGONG

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

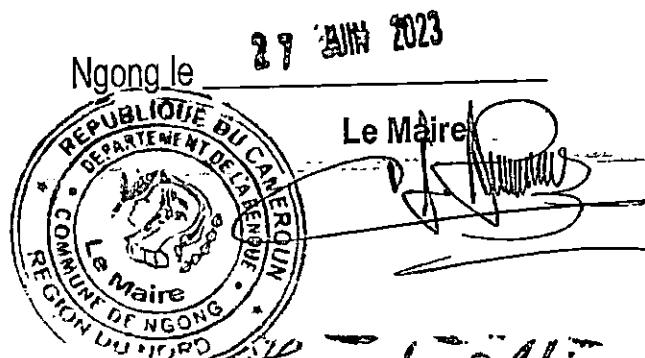
BÉNOUÉ DIVISION

NGONG COUNCIL

INTERNAL COMMITTEE
OF TENDERS BOARD

NOTIFICATION ATTRIBUTION N° 23/C-NG/CIPM/SG/ST/2023

Je soussigné, **HAMADOU AHIWA**, Maire de la Commune de Ngong, Autorité Contractante, notifie pour compter du..... **27 JUIN 2023**..... à Monsieur **ABDOURAMAN** Directeur Général de l'ETS MIYETTI, BP. : 215 TEL : 699 72 62 20, la Décision d'attribution N°23 du **27 JUIN 2023**..... Portant notification de l'attribution de la Lettre Commande relative à la demande de Cotation ouvert N°003/DC/C-NG/CIPM/2023 du 23 Mai 2023 lancé en procédure d'urgence relative à l'acquisition des bacs à ordure dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord.



AMPLIATIONS

- DDMAP/Bénoué
- MINDEVEL/Bénoué
- ARMP/Nord (p.info)
- Président CIPM (p.info)
- ATTRIBUTAIRES
- Chrono/Archive/Affichage